

Rapport du Comité des projets pour l'année 2021-2022

Les membres du comité :

- Christiane Bruyère, Luc Allaire, Réginald Sorel (coordonnateur)

Depuis aux moins deux ans, la composition du Comité des projets ne respecte pas ce qui est prévu à la «POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT» adoptée par le CA en 2014.

Cette politique prévoit que «*Le comité des projets est composé d'un représentant désigné par chacun des comités régionaux, des chargés des projets et d'un membre coopté*». L'évolution vers sa composition actuelle s'explique en partie par les difficultés rencontrées à trouver des chargés de projets des régions acceptant de siéger au comité et en partie par un changement d'orientation voulant que les projets soient évalués par des personnes compétentes venant de l'extérieur.

Les activités du comité :

La politique énonce que le Comité doit «*analyser et (de) recommander au conseil d'administration l'acceptation des projets de développement*». La recommandation se fait à l'aide de la Grille d'analyse prévue à cet effet.

Les interventions de Luc et de Christiane lors des réunions d'évaluation de projets ont ouvert une porte de réflexion sur l'orientation de la politique qui limite leur rôle à voir et commenter les projets une fois adoptés par un comité régional.

Pourquoi ne pas faire appel à leurs compétences au moment où le responsable de projet au comité régional élabore un projet. L'évaluation par le comité se ferait tout au long de

cette élaboration en se référant aux critères énumérés dans la Grille d'évaluation.

Une fois le projet réalisé, le Comité des projets pourrait aussi participer à l'évaluation des résultats du projet prévue au point 5.5 de la présente politique. Cela voudrait dire repenser le cheminement des projets ainsi que le rôle et la composition du Comité des projets.

Recommandation du Comité des projets:

Au point 6 de la politique actuelle nous pouvons lire :

«MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE POLITIQUE Le comité des projets recommande au conseil d'administration les modifications à la politique. Le conseil d'administration adopte la politique et les modifications à celle-ci.»

Dans le cadre de son mandat, le Comité des projets recommande à au CA et à l'AGA de :

1. Revoir la «POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT» en ce qui concerne la composition et le mandat du Comité des projets et par conséquent le cheminement des projets.
2. Soumettre les présentes recommandations au comité qui sera mis en place pour «*revisiter les orientations et les structures de l'AQANU* » sous réserve de l'adoption par l'AGA du «*Plan d'action 2022-2023*» proposé par le CA.